



COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un et le douze avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes sise 29 grand Rue, sous la présidence de Monsieur Éric AUDIBERT, Maire.

Présents : Mmes et Mrs Éric AUDIBERT, Frédérique ROUSTANG, Jacqueline ROLFE, Joseph GALLUZO, Michèle TRUC, Jean GRIMALDI, Laurent REMY, Roselyne BIGI, Olivier DEBOURREZ, Dominique LIAUTAUD, Charlotte FABRE, Mr Pierre BONNET, Laurent JANVRIN

Absente représentée : Mme Delphine GUIBON (Procuration donnée à Joseph GALUZZO).

Absent : Mr Patrice BURLANDO,

Madame Michèle TRUC a été nommée secrétaire de séance.

1. COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire présente les décisions prises depuis le conseil municipal du 09 mars 2021 :

DEC2021/003 Renégociation d'un prêt à taux fixe de 300 000 € auprès du Crédit Agricole

DEC2021/004 Renégociation d'un prêt à taux fixe de 224 000 € auprès du Crédit Agricole

DEC2021/005 Renégociation d'un prêt à taux fixe de 180 000 € auprès du Crédit Agricole

DEC2021/006 Retrait d'attribution MAPA : Maîtrise d'œuvre rénovation salle des fêtes.

DOMAINE ET PATRIMOINE

2021_008 ACQUISITION DE BIEN VACANT ET SANS MAÎTRE « GALIANO JEAN »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la procédure concernant des biens vacants sans maître arrivant à son terme, les publications ont été faites, il convient désormais d'intégrer ce bien au patrimoine de la commune :

Références cadastrales	Lieu-dit	Contenance (en m ²)	Nature cadastrale
D 79	Le Village	36	Sol

Vote : Adopté à l'unanimité

2021_009 ACQUISITION DE BIEN VACANT ET SANS MAÎTRE « AIMAR GIOVANNI »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la procédure concernant des biens vacants sans maître arrivant à son terme, les publications ont été faites, il convient désormais d'intégrer les biens suivants au patrimoine de la commune, à savoir les parcelles :

Références cadastrales	Lieu-dit	Contenance (en m ²)	Nature cadastrale
A392	Le Claou des pins	2670	Verger
A1035	Les Feutrières	970	Verger
A1070	Clos D'Ayaou	5224	Taillis simples
D 100	Le Village	30	Sol

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE**2021_010 SORTIE DU SIVAAD DE LA COMMUNE DE NANS LES PINS**

Monsieur le Maire propose de voter en faveur de la sortie de la commune de NANS LES PINS du groupement de commandes du SIVAAD.

Vote : Adopté à l'unanimité

FINANCES LOCALES**2021_011 BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATIONS DES RESULTATS 2020**

Monsieur le Maire propose l'affectation des résultats 2020 comme suit :

- D'affecter à la section d'investissement (compte 1068) : 394 335.91 €.
-
- De reporter en section de fonctionnement (compte 002) : 275 000.00 € de résultat de fonctionnement 2020 du budget principal.
-
- De reporter en section d'investissement (compte 001) : 138 697.66 € de résultat de la section d'investissement 2020 du budget principal.

Vote : Adopté à l'unanimité

2021_012 CONTRIBUTIONS DIRECTES : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021

Monsieur le Maire propose une variation de 1,51 points des taux de fiscalité locale et propose de voter le produit attendu comme suit :

	TAUX 2020	BASES 2020	PRODUITS ATTENDUS 2020	TAUX 2021	BASES 2021	PRODUITS ATTENDUS 2021
Taxe Foncière sur le foncier Bâti	20 %	1 579 562	356 128 €	37 % (15,49 % dépt + 21,51 % Commune)	1 602 000	592 274 €
Taxe Foncière sur le foncier non Bâti	88 %	48 444	42 630 €	88 %	48 800	42 944 €
TOTAL						635 218 €

Vote : Adopté à l'unanimité.

2021_013 CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES EXCEPTIONNELS : TRAVAUX D'OFFICE REALISES SUR L'IMMEUBLE CADASTRE D47 SISE 16 RUE DE LA ROUGUIÈRE

Sur rapport de Monsieur le Maire, il est proposé : de constituer, sur dix exercices budgétaires, une provision semi-budgétaire pour risques et charges exceptionnels d'un montant de 22 644 € correspondant à la créance de Madame HUMBERT, afférente à la réalisation des travaux de sécurisation de la parcelle D 47 dans le cadre du péril imminent frappant cet immeuble constaté par Arrêté municipal n°2019/194 en date du 10 décembre 2019.

Que cette provision soit constituée annuellement à hauteur du 1/ 10ème de la créance soit 2 264.40 € au compte 6875 du budget principal.

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

2021_014 BUDGET PRINCIPAL : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Monsieur le Maire présente le projet de budget synthétisé comme suit et propose de le soumettre au vote :

- Section de fonctionnement qui s'équilibre :
Dépenses : 1 590 829.25 €
Recettes : 1 590 829.25 €
- Section d'investissement (y compris les restes à réaliser) qui s'équilibre :
Dépenses : 1 591 394.63 €
Recettes : 1 591 394.63 €

Monsieur le Maire propose, suite aux travaux de la commission chargée de l'instruction des demandes de subvention aux associations d'inscrire et de mandater les subventions telles que définies comme suit :

Dénominations	Montants attribués 2021
AFSEP	100,00 €
APDMT TRAD o Sud	1 000,00 €
AAPPMA	300,00 €
ART SCENICUM	5 000,00 €
SPA	100,00 €
FRANCE ALZHEIMER	100,00 €
CAF DU BESSILLON	300,00 €
ASSOCIATION CAISSA	200,00 €
CIE CARCOISE TIR A L'ARC	300,00 €
FOYER RURAL	100,00 €
JEUNES AGRICULTEURS DU VAR	500,00 €
PEP 83	100,00 €
RADIO VERDON	100,00 €
OFFICE MONTFORTAIS D'ANIMATION	12 000,00 €
TENNIS CLUB MONTFORTAIS	700,00 €
SOLIDARITE PAYSANS	100,00 €
TRAD'ARGENS	400,00 €
SUBVENTIONS NON ATTRIBUEES	9600,00 €
LIEUTENANT DE LOUVETERIE	100,00 €
TOTAL	31 100,00 €

2021_016 REMISE GRACIEUSE DE LOYERS EN RAISON DES DIFFICULTES LIEES A LA CRISE SANITAIRE

Monsieur le Maire rappelle que la SARL Landes et Var, locataire de la commune, exerçant une activité économique sur la commune, continue d'être particulièrement touchée par les conséquences économiques, financières et sociales liées à l'épidémie de COVID 19 et aux mesures prises pour en limiter la propagation.

Pour continuer à soutenir cette activité économique, il propose une remise gracieuse sur les créances des mois de janvier à avril inclus, comme suit :

TIERS	Objet	Montant du Loyer	Remise gracieuse
Landes et Var SARL	Loyer janvier 2021	1 296,18 €	1 296,18 €
Landes et Var SARL	Loyer février 2021	1 296,18 €	1 296,18 €
Landes et Var SARL	Loyer mars 2021	1 296,18 €	1 296,18 €
Landes et Var SARL	Loyer avril 2021	1 296,18 €	1 296,18 €
TOTAL			5 184,72 €

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

La séance est levée à 20h15

Le Maire

Eric AUDIBERT



Ceci est un compte-rendu sommaire destiné à l'information de la population. Le procès verbal intégral est consultable en mairie dès son adoption par le Conseil Municipal lors de sa prochaine séance. Toutes les délibérations sont également consultables dès qu'elles ont acquies leur caractère exécutoire.

Affiché le :

